

**PROJETS VISANT À FACILITER
L'ACCÈS AUX PROFESSIONS
ET MÉTIERS RÉGLEMENTÉS MIS
EN OEUVRE PAR LE MINISTÈRE
DE L'IMMIGRATION ET DES
COMMUNAUTÉS CULTURELLES
ET SES PARTENAIRES**

WWW.MICC.GOUV.QC.CA

*Immigration
et Communautés
culturelles*

Québec 

Ce document a été réalisé par la Direction des affaires publiques et des communications en collaboration avec la Direction de l'intégration professionnelle du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Pour plus d'information, communiquez avec :

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Direction des affaires publiques et des communications
360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone : 514 873-8624, poste 20205
Site Internet : www.micc.gouv.qc.ca

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin. Dans certains cas, toutefois, lorsque la situation décrite touche plus particulièrement les femmes, la formulation féminine est adoptée.

© **Gouvernement du Québec – Décembre 2009**

Tous droits réservés pour tous pays

RAPPEL HISTORIQUE

Au cours des dernières décennies, le gouvernement et ses partenaires ont mis en œuvre diverses mesures en vue de remédier aux difficultés auxquelles se heurtent les personnes formées à l'étranger qui souhaitent faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences au Québec.

- Dès 1971, un service des équivalences d'études est créé afin d'apporter une solution concrète aux personnes immigrantes qui se destinent directement au marché du travail et qui doivent faire valoir leurs diplômes étrangers auprès d'employeurs peu familiers avec ce type de document. Ainsi, les personnes immigrantes formées à l'étranger peuvent obtenir un document, maintenant appelé *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*, qui indique à quoi correspondent leurs études par rapport au système scolaire québécois et à ses principaux diplômes.
- En 1973, le Code des professions accorde aux ordres professionnels le pouvoir facultatif d'adopter des normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance des permis et des certificats de spécialiste, ainsi que le pouvoir, aussi facultatif, d'adopter des normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance des permis et des certificats de spécialiste.
- En 1988, le Code des professions rend obligatoire l'adoption de normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance des permis et des certificats de spécialiste des ordres professionnels.
- Dans les années 1990, les premiers documents d'information sur des professions et des métiers réglementés sont produits et diffusés au Québec et à l'étranger. Des projets en matière de reconnaissance des acquis et de formation d'appoint sont également mis en œuvre.
- En 1994, le Code des professions introduit, pour les ordres professionnels, le devoir d'adopter des normes d'équivalence de formation aux fins de délivrance des permis et des certificats de spécialiste.
- En octobre 2001, la Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux ordres professionnels est mise sur pied afin de généraliser les bonnes pratiques déjà adoptées par certains ordres et de promouvoir de nouvelles approches pour faciliter le processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Cet organisme a depuis été remplacé par le Comité multipartite sur l'accès aux professions régies par les ordres professionnels.
- En mai 2002, le gouvernement du Québec adopte une politique et un plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) contribue, avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec, à la mise en place de mécanismes d'accès rapide à des formations de mise à niveau liées à l'emploi, notamment à l'enseignement collégial et universitaire.

EFFORTS DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION

Au cours des dernières années, l'approche en matière d'accès aux professions et métiers réglementés adoptée par le MICC et le gouvernement a été marquée par la volonté de consulter les personnes immigrantes et les intervenants touchés par la question et d'associer étroitement les partenaires à la recherche de solutions. Aussi la création du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés et de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger témoigne-t-elle de cette volonté.

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCÈS AUX PROFESSIONS ET MÉTIERS RÉGLEMENTÉS

En mars 2004, dans la foulée de la mise en œuvre du Plan d'action 2004-2007 en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration annonce la création d'une équipe de travail formée de parlementaires qui doit se pencher sur le dossier de l'accès aux professions et métiers réglementés. Le Groupe de travail sur les professions et métiers réglementés a pour mandat d'exposer les difficultés liées à la reconnaissance des compétences et des formations acquises hors du Québec et de proposer des solutions pour lever certaines de ces difficultés.

Le rapport du Groupe de travail a été rendu public le 18 mars 2005 par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles. Depuis, la majorité des recommandations ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être.

L'ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET DES COMPÉTENCES DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

En vue d'accélérer la concertation de tous les intervenants visés par la question de la reconnaissance des compétences par les ordres professionnels, la formation d'une équipe intersectorielle est annoncée lors du Forum des générations qui s'est tenu en octobre 2004.

L'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger mise sur pied à la suite des recommandations du Groupe de travail sur les professions et métiers réglementés relatives à l'accès aux professions régies par les ordres professionnels, compte, entre autres, des représentants des ordres professionnels, des établissements d'enseignement – collégial et universitaire – et du gouvernement. Elle a pour mandat de circonscrire les principales difficultés qui empêchent de reconnaître rapidement la formation et les compétences des personnes formées à l'étranger, de déterminer les actions et les mesures incontournables à mettre en place pour lever ces difficultés ainsi que d'inciter les intervenants concernés à réaliser rapidement des actions structurantes et concrètes dans le but d'avoir des retombées significatives.

Le rapport de l'Équipe de travail a été remis officiellement à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles le 5 décembre 2005. Depuis, la majorité des recommandations ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être. Un comité multipartite, formé de représentants des principaux acteurs du système professionnel, dont certains faisaient déjà partie de l'Équipe de travail, a été créé pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe de travail ainsi que la cohérence des actions mises de l'avant en matière d'accès aux professions régies par les ordres professionnels.

Le champ d'intervention de l'Équipe de travail se limitant aux professions régies par les ordres professionnels, le MICC a reçu le mandat de collaborer avec d'autres partenaires pour veiller à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail de parlementaires qui touchent les autres professions et métiers réglementés.

ACTIONS ET MESURES RÉCEMMENT MISES EN ŒUVRE

Les actions récentes du MICC et de ses partenaires¹ visant à faciliter l'accès aux professions et métiers réglementés sont orientées en fonction de trois objectifs : mieux informer les personnes immigrantes, mieux reconnaître la formation et l'expérience des personnes formées à l'étranger et mieux assurer l'accès à la formation d'appoint.

POUR MIEUX INFORMER LES PERSONNES IMMIGRANTES

- En septembre 2002, le MICC met sur pied un service aujourd'hui connu sous le nom de Service d'information sur les professions et métiers réglementés. Ce service offre aux personnes immigrantes et aux candidats à l'immigration du soutien dans les démarches qu'ils entreprennent auprès d'un ordre professionnel ou d'un autre organisme de réglementation.
- Des documents d'information générale, intitulés *L'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel* et *Les métiers réglementés de la construction*, sont distribués à la clientèle du MICC, à l'étranger et au Québec. Ces documents disponibles en français, en anglais et en espagnol, peuvent aussi être consultés dans le site Internet du MICC.
- Quarante-cinq fiches d'information spécifique aux professions régies par les ordres professionnels ont été produites par le MICC et validées par les ordres. Des fiches traitant de l'accès à la profession enseignante et aux professions régies par l'Autorité des marchés financiers ont également été produites. Distribuées à la clientèle du MICC et diffusées dans le site Internet ministériel, ces fiches seront aussi traduites en anglais et en espagnol au cours des prochaines années.
- Le guide d'aide à l'intégration *Apprendre le Québec* propose de l'information sur les professions et métiers réglementés et incite les candidats à l'immigration à entreprendre leurs démarches auprès des organismes de réglementation avant même leur arrivée au Québec.
- À l'étranger, des séances d'information, animées par les conseillers en immigration du MICC, visent notamment à renseigner davantage les candidats sélectionnés sur tout ce qui touche l'accès aux professions régies par un ordre professionnel.
- Une mesure d'accompagnement, offerte par le Service d'information sur les professions et métiers réglementés, permet de soutenir les personnes formées en médecine dans leurs démarches d'insertion professionnelle en médecine et les aide à explorer certaines options pour faciliter leur intégration professionnelle au Québec.
- Le Barreau du Québec a offert aux candidats formés à l'étranger une journée de formation sur les fondements du droit au Québec ainsi que sur les systèmes judiciaires – québécois et canadien – et leurs institutions. Cette journée comportait également une activité de réseautage entre les candidats et les **avocats** membres du Barreau. Le contenu de cette formation est maintenant accessible aux candidats en région et à l'étranger puisqu'il a été

¹ Ordres professionnels, Conseil interprofessionnel du Québec, Office des professions du Québec, établissements d'enseignement, Emploi-Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes, Commission de la construction du Québec.

versé dans le site Internet du Barreau. Les réponses aux questions posées par les participants durant la formation seront également mises en ligne.

- L'Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec offre une session d'information d'une journée aux dentistes formés à l'étranger qui souhaitent réorienter leur carrière et exercer la profession d'hygiéniste dentaire au Québec. Les participants peuvent obtenir de l'information sur les conditions à satisfaire pour obtenir un permis d'exercice. Un enregistrement audiovisuel leur est aussi présenté afin d'illustrer le contexte de la pratique au Québec.
- L'Ordre des **ingénieurs** du Québec élabore une formation sur le professionnalisme, le cadre réglementaire et le contexte culturel en milieu de travail afin que les ingénieurs formés à l'étranger puissent se familiariser au contexte d'exercice québécois. De plus, afin de présenter une information personnalisée et adaptée aux besoins des personnes formées à l'étranger, l'Ordre effectue une révision en profondeur des outils qu'il a élaborés. De nouveaux outils sont aussi en cours d'élaboration, notamment un outil d'autoappréciation qui permettra aux candidats d'évaluer les démarches qu'ils auront à entreprendre pour obtenir un permis d'exercice. Tous ces outils seront accessibles dans le site Internet de l'Ordre.
- Le Collège des **médecins** du Québec a conçu un document d'information qui permet aux personnes formées à l'étranger d'obtenir une information juste et complète sur les étapes à franchir pour obtenir un permis d'exercice ou un permis restrictif. Accessible dans le site Internet du Collège, ce document permet aussi de mieux faire connaître les difficultés liées au processus d'obtention des deux types de permis.
- L'Ordre des **médecins vétérinaires** du Québec offre une séance d'information d'une demi-journée sur les étapes à franchir pour satisfaire aux critères d'admission. Un enregistrement audiovisuel, qui reprend l'essentiel de la séance d'information, est aussi accessible dans le site Internet de l'Ordre. Ainsi, les candidats à l'immigration pourront être informés de la réalité professionnelle des médecins vétérinaires avant même d'entreprendre leur démarche d'immigration.
- L'Ordre des **sages-femmes** du Québec offre une journée d'information sur la pratique sage-femme au Québec pour mieux informer les candidates formées à l'étranger sur les spécificités de la pratique de la profession au Québec. Un enregistrement audiovisuel de l'essentiel de cette journée est accessible dans le site Internet de l'Ordre.

POUR MIEUX RECONNAÎTRE LA FORMATION ET L'EXPÉRIENCE DES PERSONNES IMMIGRANTES

Des mesures variées ont été mises en œuvre afin de mieux reconnaître la formation et l'expérience des personnes immigrantes. Ces mesures visent notamment à améliorer les méthodes et les pratiques en matière de reconnaissance des acquis, à élaborer de nouveaux outils de reconnaissance des acquis pour certaines professions, à préparer les candidats aux examens de contrôle des connaissances ou à des formations d'appoint, à permettre l'échange d'expertise ou à établir des formes de collaboration entre des ordres professionnels et des établissements d'enseignement situés à l'étranger. Ces mesures sont présentées ci-dessous.

Modifications au Code des professions

- Depuis juin 2006, le Code des professions habilite les ordres professionnels à délivrer de nouvelles formes de permis. Ces nouvelles formes de permis permettront d'accélérer l'intégration professionnelle de certains candidats formés à l'étranger.
- Le Code des professions prévoit également que la révision d'une décision rendue par un ordre professionnel en matière de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation doit être effectuée par des personnes distinctes de celles qui l'ont rendue.

- Le 1^{er} décembre 2009, la loi instituant un poste de commissaire aux plaintes au sein de l'Office des professions du Québec a été adoptée. Ce commissaire sera chargé de recevoir et d'examiner toute plainte d'une personne contre un ordre professionnel qui concerne les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles mis en place au sein des ordres professionnels.

Mesures visant à améliorer les méthodes et les pratiques en matière de reconnaissance des acquis

- Le 10 février 2006, les dirigeants des ordres professionnels ont adopté, à l'unanimité, des principes en matière de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation acquis hors du Québec. Les ordres professionnels ont ainsi convenu de s'assurer que leurs politiques et procédures en cette matière sont conformes à ces principes. Les ordres professionnels ont procédé à l'évaluation de leurs pratiques au regard des principes adoptés. Cette analyse permet aux ordres de déterminer les actions à réaliser pour améliorer, le cas échéant, leurs pratiques en matière de reconnaissance des acquis.
- Des journées de travail sur les méthodes et les outils utilisés en matière de reconnaissance d'équivalences et des sessions de formation sur l'intervention en contexte interculturel sont organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec à l'intention du personnel des ordres professionnels.

Mesures visant l'élaboration de nouveaux outils de reconnaissance des acquis

- L'Ordre des **acupuncteurs** du Québec élabore un profil des compétences requises en vue de l'exercice de la profession d'acupuncteur au Québec ainsi qu'une grille d'évaluation des compétences afin de mieux évaluer et reconnaître la formation et l'expérience des acupuncteurs formés à l'étranger. Grâce à ces outils, l'Ordre pourra évaluer la formation des candidats formés traditionnellement par un maître et mieux déterminer les compétences qu'ils pourraient avoir à acquérir pour obtenir le permis d'exercice.
- L'Ordre des **agronomes** du Québec élabore un référentiel des compétences afin d'actualiser le processus de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger. Une grille de référence sera conçue pour évaluer et reconnaître plus efficacement leurs acquis scolaires. La formation d'appoint à compléter pour obtenir le permis d'exercice pourra ainsi être plus facilement déterminée. Un examen d'évaluation, structuré en trois versions adaptées à des situations de travail différentes, permettra aussi d'évaluer et de reconnaître les acquis expérientiels des candidats.
- L'Ordre des **chimistes** du Québec conçoit présentement un nouvel outil d'autoévaluation des compétences des chimistes formés à l'étranger qu'il implantera bientôt. Cet outil sera accessible gratuitement dans son site Internet en vue de la délivrance de nouveaux types de permis. À l'aide de cet outil, les candidats formés à l'étranger pourront mieux déterminer les écarts à combler selon le type de permis envisagé avant même leur arrivée au Québec et planifier la formation à acquérir pour mettre à niveau leurs compétences.
- L'Ordre des **comptables en management accrédités** du Québec a conçu un module d'évaluation des acquis, accessible dans son site Internet, afin que les personnes formées à l'étranger puissent évaluer leur potentiel d'accès à la profession et ainsi connaître les étapes qu'elles auront à franchir pour obtenir un permis d'exercice. L'évaluation des dossiers est en grande partie informatisée de sorte que le traitement des demandes est accéléré.
- L'Ordre des **conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés** du Québec conçoit présentement un outil de vérification de la formation et de l'expérience des candidats formés à l'étranger, accessible gratuitement dans le site Internet de l'Ordre.

Grâce à cet outil, les candidats pourront obtenir de l'information précise sur l'issue possible de leur demande d'équivalence de formation et, dès l'étranger, prendre une décision éclairée sur la suite de leur cheminement.

- L'Ordre des **denturologistes** du Québec a élaboré un profil de compétences qui permet de mieux évaluer et reconnaître les acquis et l'expérience des candidats formés à l'étranger. L'Ordre a aussi mis en ligne dans son site Internet une grille d'autoappréciation pour que le candidat formé à l'étranger puisse faire l'inventaire de ses acquis au regard des différentes compétences précisées dans le profil de compétences et être mieux informé des conditions à satisfaire pour obtenir le permis d'exercice. De plus, la conception d'une grille d'entrevue permet aux évaluateurs de porter un jugement global sur les compétences des candidats ainsi que sur leur potentiel d'admissibilité à l'Ordre.
- L'Ordre des **ergothérapeutes** du Québec a bonifié son processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger en se dotant d'un profil de compétences et des outils nécessaires. Un bilan des compétences permet aussi au candidat de documenter les compétences qu'il a acquises et à l'Ordre, de sélectionner les modes d'évaluation appropriés pour l'évaluer.
- L'Ordre des **infirmières et infirmiers auxiliaires** du Québec a conçu un examen destiné à compléter le processus de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation des personnes formées à l'étranger. Une banque de questions a été préparée et permet de produire diverses versions de l'examen qui sont administrées en fonction des acquis déjà reconnus aux candidates. Un guide de préparation à l'examen permettant aux candidates de se familiariser avec le contenu et le format de l'examen a été également élaboré.
- L'Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec a conçu divers outils d'évaluation des compétences pour les dentistes formés à l'étranger qui souhaitent exercer la profession d'hygiéniste dentaire. Ces outils permettront aux dentistes formés à l'étranger qui choisissent de réorienter leur carrière vers l'hygiène dentaire de démontrer leurs compétences.
- L'Ordre des **ingénieurs forestiers** du Québec élaborera un profil des compétences afin d'améliorer le processus de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger. Une grille de référence sera conçue afin d'évaluer et de reconnaître plus efficacement leur formation et leur expérience. Une grille d'entrevue structurée, accompagnée d'un guide d'utilisation, permettra également d'évaluer de façon uniforme les acquis expérientiels des candidats à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier. Le cas échéant, les lacunes dans la formation du candidat formé à l'étranger et la formation d'appoint à compléter pour obtenir le permis d'exercice pourront plus facilement être déterminées.
- L'Ordre professionnel des **inhalothérapeutes** du Québec a mis en ligne un outil d'autoévaluation des diplômes et de l'expérience des personnes formées à l'étranger. Cet outil permet aux candidats de connaître les documents à rassembler pour constituer un dossier complet et d'obtenir de l'information sur les conditions à satisfaire pour obtenir un permis d'exercice de même qu'un aperçu de la formation d'appoint qu'ils devront compléter. Une banque de données est également constituée afin de faciliter l'analyse des demandes.
- L'Ordre des **orthophonistes et audiologistes** du Québec a élaboré un outil qui permet d'évaluer l'expérience des candidats déjà établis au Québec, afin que les compétences acquises sur le marché du travail puissent compenser la formation ou une partie de la formation manquante.
- L'Ordre des **sages-femmes** du Québec élabore présentement une grille de compétences qui permettra d'évaluer les acquis scolaires et l'expérience des candidates formées à l'étranger et

de reconnaître leurs compétences. Cette grille permettra également de déterminer les compétences à acquérir pour obtenir un permis d'exercice dans le contexte de la pratique au Québec. Un module d'autoévaluation sera accessible en ligne et informera les candidates des étapes qu'elles auront à franchir. Un guide d'accompagnement sera aussi disponible dans le site Internet de l'Ordre.

- L'Ordre des **techniciennes et techniciens dentaires** du Québec a implanté dans son site Internet un outil d'autoévaluation afin que les candidats formés à l'étranger puissent évaluer leur potentiel d'admissibilité et avoir un aperçu des démarches qu'ils auront à effectuer selon la discipline qu'ils comptent exercer au Québec.
- L'Ordre professionnel des **technologistes médicaux** du Québec a élaboré un profil de compétences pour évaluer et reconnaître les diplômes et l'expérience acquis à l'étranger. Un outil d'autoévaluation est en ligne afin de permettre aux candidats d'obtenir un diagnostic préliminaire des conditions à satisfaire pour obtenir le permis d'exercice et un examen d'évaluation des compétences en cours d'élaboration leur permettra d'obtenir une prescription personnalisée de la formation d'appoint à acquérir. Les candidats ont aussi accès aux renseignements leur permettant de constituer un dossier complet avant même leur arrivée au Québec.
- L'Ordre des **technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie** du Québec a rendu accessible, dans son site Internet, un outil d'autoévaluation qui permet aux candidats à l'immigration et aux nouveaux arrivants de déterminer leur potentiel d'admissibilité à l'Ordre. L'outil tient compte à la fois de la formation et de l'expérience de la personne qui, par ailleurs, peut avoir des lacunes qu'elle devra combler, ainsi que des documents et attestations à rassembler avant de présenter sa demande formelle. Une banque de données est également constituée afin de faciliter l'analyse des demandes.

Mesures de préparation des candidats à la formation d'appoint ou aux examens

- L'Ordre des **agronomes** du Québec a bonifié et mis à jour le *Mémento de l'agronome du Québec*, guide d'autoformation permettant aux personnes formées à l'étranger de mieux connaître le contexte d'exercice de la profession au Québec, d'accroître leurs chances de réussite à l'examen d'admission et de faciliter leur intégration au marché du travail, particulièrement en région. Un enregistrement audiovisuel interactif et des capsules d'information sont également accessibles dans le site Internet de l'Ordre.
- L'Ordre des **conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés** du Québec conçoit présentement une formation préparatoire à l'examen destinée aux personnes formées à l'étranger qu'il versera dans son site Internet. Ce module d'autoapprentissage portera sur l'environnement et sur la réalité québécoise de la gestion des ressources humaines et contiendra un glossaire des termes utilisés par les gestionnaires en ressources humaines au Québec.
- L'Ordre des **dentistes** du Québec offre, depuis 2007, un atelier préparatoire à l'examen pratique exigé en vue de la reconnaissance de l'équivalence de la formation des dentistes formés à l'étranger. Cet atelier d'une journée vise à améliorer le taux de réussite à l'examen. Les candidats admissibles peuvent ainsi se familiariser avec le format des différentes composantes de l'examen et être informés des différents aspects de la pratique de la dentisterie au Québec.
- L'Ordre des **infirmières et infirmiers** du Québec a conçu un document de formation à l'intention des personnes diplômées hors du Québec, en préparation à l'examen professionnel. Ce guide permet aux candidates de se familiariser avec le contenu, la forme, le déroulement et les aspects organisationnels de l'examen. Le document est accompagné d'un

supplément portant sur le contexte de l'exercice de la profession au Québec. L'Ordre a aussi publié à l'intention des candidates formées à l'étranger un document d'autoapprentissage sur les aspects juridiques, déontologiques et éthiques de la pratique infirmière au Québec. La formule d'autoapprentissage permettra aux candidates établies en région et aux candidates à l'immigration encore à l'étranger d'y avoir facilement accès.

- L'Ordre des **ingénieurs** du Québec procède actuellement à l'élaboration d'un didacticiel destiné aux ingénieurs formés à l'étranger qui leur permettra, peu importe la région où ils habitent, de mieux se préparer à l'examen professionnel. Ce didacticiel comportera notamment un module questions-réponses qui permettra aux candidats de se familiariser avec le type de questions posées et de réponses attendues.
- Le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval offre depuis 2003 des ateliers préparatoires à la partie orale et clinique de l'examen des sciences cliniques médicales du Collège des **médecins** aux candidats admissibles. Des médecins et des médecins résidents offrent aussi depuis 2004 des séances de simulation de cas cliniques afin de permettre aux candidats de mettre en pratique les habiletés acquises dans les ateliers préparatoires et de favoriser le réseautage entre les participants.
- L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec offre un atelier d'introduction à la pratique de la physiothérapie au Québec. Cet atelier vise à aider les **physiothérapeutes** et les **thérapeutes en réadaptation physique** formés à l'étranger à mieux réussir les cours et les stages qui leur sont prescrits et à faciliter leur intégration au marché du travail. La formation porte notamment sur le travail en physiothérapie, les conditions d'exercice des deux professions et les aspects légaux qui régissent l'activité professionnelle.
- L'Ordre des **techniciennes et techniciens dentaires** du Québec a révisé son examen de contrôle des connaissances en vue de faciliter la reconnaissance de la formation et de l'expérience des candidats formés à l'étranger. Afin d'améliorer le taux de réussite à l'examen, un cours préparatoire de deux jours portant sur le contexte de la pratique au Québec ainsi que sur les matériaux et les équipements utilisés est offert aux candidats. Il y est aussi question du contenu et du format de l'examen.
- L'Ordre des **technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie** du Québec a conçu un document de référence pour aider les personnes formées à l'étranger à préparer l'examen d'admission. Ce document porte notamment sur le déroulement, le format et le contenu de l'examen ainsi que sur le contexte spécifique de la pratique de la profession au Québec.

Échange d'expertise en matière d'évaluation des diplômes délivrés hors du Québec

- Une entente entre le Conseil interprofessionnel du Québec et le MICC a été conclue en vue de favoriser l'échange de renseignements factuels et d'expertise sur l'évaluation des diplômes délivrés hors du Québec. Les analystes en éducation internationale du MICC, de même que les responsables de l'admission au sein des ordres professionnels, partagent leur expertise sur les systèmes scolaires qui existent dans le monde. Ils échangent également sur les méthodes d'évaluation des diplômes étrangers, l'évaluation de certains de ces diplômes, l'authentification des documents et leur traduction.

Pour les personnes immigrantes, cette collaboration facilite et accélère l'étude de leur dossier en vue d'obtenir un permis d'un ordre professionnel ou une *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*.

L'Ordre des **infirmières** et **infirmiers** du Québec et le MICC ont conclu une entente visant à faciliter l'échange d'expertise sur l'évaluation des diplômes des infirmières et des infirmiers

formés à l'étranger. Cette entente simplifie les démarches des personnes à qui l'Ordre demande une *Évaluation comparative* en vue de l'évaluation des acquis scolaires et de la reconnaissance d'équivalence. Les personnes n'ont ainsi qu'à produire une seule demande sur un formulaire conjoint et n'ont à transmettre qu'une seule fois les renseignements et les documents requis.

- Le MICC produit des guides de comparaison des études qui fournissent des renseignements utiles permettant de faire une comparaison d'ordre général entre le système éducatif officiel d'un pays ou d'une province et celui du Québec. À ce jour, cinq guides ont été produits et versés dans le site Internet du MICC : Chili, Chine, France, Maroc et Rwanda. D'autres guides seront élaborés et diffusés au cours des prochaines années.

Ententes de collaboration entre des ordres professionnels et des organisations situées à l'étranger

- Certains ordres, dont l'Ordre des **comptables agréés** du Québec et l'Ordre des **ingénieurs** du Québec, ont conclu des ententes de reconnaissance réciproque des diplômes avec des organisations étrangères dont les normes et les procédures d'agrément respectent celles des ordres professionnels du Québec. Les candidats diplômés des établissements désignés se voient ainsi facilement reconnaître l'équivalence de leur diplôme. Dans certains cas, les candidats n'ont aucun examen de contrôle des connaissances à réussir.
- L'Ordre des **acupuncteurs** du Québec travaille à la mise en place de mécanismes de collaboration avec des organisations situées en Chine qui offrent des programmes de formation en acupuncture conformes aux exigences québécoises et reconnus à cette fin par l'Ordre. Ces mécanismes visent à simplifier le processus de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation pour les candidats formés dans ces établissements. Ces candidats n'auront plus à réussir l'examen portant spécifiquement sur l'acupuncture, ce qui permettra de réduire les délais et les coûts d'obtention du permis d'exercice.
- En octobre 2008, l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles a été signée. Cette entente permet aux organismes de réglementation compétents de la France et du Québec de conclure des arrangements de reconnaissance mutuelle en vue d'établir les conditions liées à l'obtention d'une autorisation d'exercice. Ces arrangements permettront d'accélérer et faciliter l'accès aux professions et aux métiers réglementés, pour les candidats qui y sont admissibles. En novembre 2009, 22 arrangements avaient été signés et seront bientôt applicables. Ils portaient sur des professions régies par des ordres professionnels ainsi que des métiers réglementés par la Commission de la construction du Québec ou par Emploi-Québec.

POUR MIEUX ASSURER L'ACCÈS À LA FORMATION D'APPOINT

- Le MELS s'est engagé à financer les formations prescrites par un ordre professionnel pour permettre aux personnes formées à l'étranger de satisfaire aux exigences de l'obtention du droit de pratique au Québec.
- L'Ordre des **acupuncteurs** du Québec peut offrir des stages personnalisés, en clinique privée, afin de mieux répondre aux besoins particuliers de formation des personnes formées à l'étranger. Cette expérience en milieu de travail québécois leur permettra, en plus d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences liées notamment à la législation spécifique à la profession, à la tenue de dossier et aux relations avec les patients, de mieux réussir leurs examens en ces matières.
- L'Ordre des **hygiénistes dentaires** du Québec a élaboré un programme de formation d'appoint, d'une durée maximale de 12 mois et normalement offert sur deux sessions,

permettant aux dentistes formés à l'étranger d'acquérir les compétences manquantes et spécifiques à l'exercice de la profession en vue de leur admission à l'Ordre. Ce programme de formation théorique et pratique a été offert pour la première fois au Collège de Maisonneuve à l'hiver 2009. En complément, un cours de français spécialisé lié à l'exercice de la profession est offert en collaboration avec le MICC. De plus, l'Ordre compte proposer le programme à d'autres établissements d'enseignement qui offrent le programme de technique d'hygiène dentaire en fonction du bassin de candidats admissibles et intéressés à le suivre.

- Un programme de formation d'appoint à l'intention des **infirmières** et **infirmiers** formés à l'étranger est offert afin de répondre aux besoins des candidates qui se font prescrire par l'Ordre un programme d'intégration professionnelle au contexte de pratique québécois en établissement d'enseignement, et ce, en vue de la reconnaissance de l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- Un projet de tutorat, intitulé *Accès rapide à l'Ordre des ingénieurs*, a été élaboré à l'instigation du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes. Il est offert aux candidats formés à l'étranger pour les préparer aux examens en vue de la reconnaissance d'une équivalence. Les activités de tutorat mettent les candidats en contact avec un ingénieur « parrain ». Ce projet a permis d'améliorer le taux de réussite aux examens. Les candidats sont accompagnés dans leurs démarches par des organismes au service des personnes immigrantes.
- À l'instigation du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes, l'Ordre des **ingénieurs** du Québec a collaboré avec l'École polytechnique à l'élaboration d'un certificat de 30 crédits et d'un programme court de 15 crédits à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger. Ces programmes visent la préparation aux examens prescrits par l'Ordre en vue de la reconnaissance d'une équivalence et la mise à jour des connaissances.
- L'Ordre professionnel des **inhalothérapeutes** du Québec conçoit présentement un programme-cadre de formation d'appoint à l'intention des inhalothérapeutes formés à l'étranger. D'une durée maximale de 12 mois, ce programme, une fois complété, permettra aux inhalothérapeutes formés à l'étranger d'obtenir la reconnaissance complète de l'équivalence de leur formation ainsi qu'un permis d'exercice de l'Ordre. Ce programme de formation théorique et de stages cliniques sera offert pour la première fois au Collège de Rosemont à compter de l'automne 2010. Ce programme-cadre pourra être proposé à d'autres collèges qui offrent déjà le programme de techniques d'inhalothérapie, selon le bassin de candidats admissibles et intéressés à le suivre.
- En partenariat avec l'Université de Montréal, l'Ordre des **pharmaciens** du Québec concevra et plantera un programme-cadre de formation d'appoint à l'intention des pharmaciens formés à l'étranger en vue de la reconnaissance complète de l'équivalence de leur formation et de leur admission à l'Ordre. Comportant 17 mois de formation théorique et pratique, et un stage d'internat d'une durée maximale de 4 mois, la formation d'appoint permettra aux pharmaciens formés à l'étranger de faire l'acquisition des compétences manquantes en deux ans.
- L'Ordre des **psychologues** du Québec a conçu, en partenariat avec l'Université de Sherbrooke, un programme-cadre de formation complémentaire à l'intention des psychologues formés à l'étranger titulaires d'un diplôme de maîtrise. Ce programme sera éventuellement offert au campus Longueuil de l'Université de Sherbrooke. Les psychologues formés à l'étranger pourront ainsi acquérir les compétences requises en vue de la reconnaissance de l'équivalence de leur formation dans le cadre de ce programme de niveau doctoral comprenant une très grande partie de formation pratique.

- Un programme de formation d'appoint à l'intention des **sages-femmes** formées à l'étranger a été élaboré par l'Ordre des sages-femmes du Québec, en collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, et est offert principalement dans la région de Montréal. Ce programme de formation, d'une durée de six mois, comporte 15 crédits de cours ainsi que 15 crédits de stage clinique; les candidates qui réussissent le programme reçoivent un certificat de l'Université. Des crédits par équivalence sont accordés aux candidates qui réussissent le stage clinique plus rapidement que prévu.
- L'Ordre des **technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie** du Québec a conçu, en collaboration avec le Collège Ahuntsic, un programme de formation d'appoint à l'intention des personnes formées à l'étranger afin de mieux les préparer à la pratique professionnelle au Québec. Ce programme intensif permet de réduire les délais d'obtention de la reconnaissance complète de l'équivalence de la formation.
- Deux cours de français adaptés aux besoins des professionnels de la santé et des infirmières sont offerts aux candidats engagés dans un processus de reconnaissance des acquis.

Des cours de français langue seconde sont aussi offerts aux candidats engagés dans un processus de reconnaissance des acquis en vue d'exercer certaines professions du domaine du génie.

POUR FACILITER L'INTÉGRATION EN EMPLOI DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER

Depuis plusieurs années, le MICC et ses partenaires travaillent aussi à faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes qui s'établissent au Québec. Rappelons à ce titre la mise en place du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) dont l'administration a été confiée à Emploi-Québec ainsi que les projets de maillage professionnel.

Le **projet pour l'Intégration en emploi de Personnes formées à l'étranger référées par un Ordre Professionnel** (IPOP) s'adresse plus spécifiquement aux personnes qui souhaitent exercer au Québec une profession régie par un ordre professionnel. Elles doivent être titulaires d'une autorisation légale d'exercice et être référées par leur ordre professionnel. Ce projet vise à faciliter l'obtention d'une première expérience de travail dans leur profession et à soutenir financièrement les employeurs qui embauchent et intègrent en emploi une ou des personnes formées à l'étranger.